

POINT PRÉVENTION-SÉCURITÉ

GRAND TROU/MOULIN À VENT/PETITE GUILLE

Compte-rendu de la réunion du 27/09/2024

Mairie du 8^e arrondissement. 14h-15h35.

Présents :

- Olivier BERZANE, Maire de Lyon 8^{ème}
- Hubert BÉCARD, adjoint Mobilité, Transport, Voirie, Accessibilité et Occupation du domaine public, Propreté et Relations habitants
- Christophe LESUEUR, adjoint Urbanisme, grands projets et gestion du patrimoine immobilier
- Florent DUCLOS, directeur du cabinet du maire
- Mission Entrée Est (Politique de la Ville)
- SACVL : 2 représentants
- Police Municipale
- Police Nationale (police secours)
- Directeur de l'École Philibert Delorme
- Directeur- adjoint de la MJC Espace des 4 Vents
- ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation)
- Sauvegarde 69 (Service de Prévention spécialisée)
- Conseil de quartier (3 représentants)

Point sur Clos LAYAT / Espace DUMONT :

- Rassemblements quotidiens avec des chiens en liberté dans des parcs du quartier, à proximité parfois des jeux d'enfants.
- Constat que de nombreux chiens y sont sans laisse, qu'ils soient catégorisés ou non. Refus de propriétaires d'attacher leurs chiens à la demande d'habitants. Dialogue difficile.
- Nombreuses déjections canines dans les espaces engazonnés. En lien avec cette situation qui s'amplifie, l'école Philibert DELORME n'autorise plus les classes à aller sur la prairie du stade DUMONT. Le même constat est fait par la MJC des 4 Vents.
- La Mairie indique que les travaux d'aménagement du stade DUMONT sont programmés sur 2025. Les travaux sur la prairie attenante interviendront dans la continuité. Le Conseil de quartier demande un contact avec le chargé de mission qui a été recruté par la mairie pour relancer le projet d'aménagement de cet espace.
- Sur Clos LAYAT, l'espace « Bike » a été vandalisé, des arbres ont été coupés. Au fond de ce parc, des dépôts sauvages conséquents ont été constatés. Problème qui semble réglé.

Sur le Square du 14^{ème} Régiment de Zouaves :

- un groupe de propriétaires de chiens s'approprie également l'espace clôturé « réserve biodiversité » contigu aux boulistes en y lâchant leurs chiens matin et soir. La proximité avec les jeux d'enfants et les aboiements intempestifs à certains moments (amplification du bruit avec les immeubles alentours) inquiètent et agacent.

Quartier en Politique de la Ville Moulin à Vent (QPV) :

Sur le secteur Champagneux/rue de Montagny

- Toujours des incendies volontaires de véhicules et de poubelles constatés par les services de Police. Enlèvement par la fourrière des véhicules incendiés en fonction des capacités d'accueil. Poursuite des investigations de la Police Nationale suite à ces départs de feux. Besoin de travaux de réfection de la chaussée souligné par le Conseil de quartier.
- Contrôles effectués suite à nuisances sonores et consommation de stupéfiants (saisies de cannabis).
- Cet été, deux événements vers l'aire de jeux en bord de la rue de Champagneux se sont produits. L'un a marqué les esprits suite à la dispersion d'un groupe de jeunes perturbateurs par les forces de l'ordre. Suite à des grosses tensions et des difficultés constatées lors du contrôle, il a été fait usage de gaz lacrymogène. Malheureusement, ces gaz se sont déportés vers un groupe de familles qui se trouvait à proximité : colère des mères de famille dans l'incompréhension de cette situation. Aux fins d'apaisement, il est envisagé un travail préventif entre les parties.
- 3 Interventions du MAN, Mouvement pour une Alternative non Violente, ont permis d'établir un contact avec les habitants de la résidence les Écoles.
- Monsieur Le Maire, rappelle que pour les différentes résidences du quartier relevant de propriétés ou bailleurs privés, ceux-ci doivent se manifester auprès des services de police pour intervention (cas de la Résidence La Colombière, 141-145 rue Challemel Lacour : détérioration d'espace vert et présence de personnes bruyantes extérieures à la Résidence).

Sur la résidence Albert LAURENT

- Depuis que du gardiennage et une sécurisation de la Résidence ont été mis en place par les bailleurs sociaux, il est constaté un apaisement relatif (en dents de scie).

Plus globalement

- La Mission Entrée Est fait le bilan d'un été plutôt calme (moins de tension avec la police). Diverses activités proposées cet été : ciné plein air, nombreuses actions des partenaires, camps avec sports-éducation-prévention. Soirée ado à l'Espace des 4 Vents. Écriture du projet de territoire en cours.
- Le conseil de quartier rappelle sa proposition de présence d'un guichet mobile d'accès aux services en adéquation avec le projet de territoire Moulin à Vent. L'Association Passerelle pourrait intervenir sur le secteur. La Mairie indique que cette proposition mérite d'être étudiée, mais précise que cela reste lié aux possibilités de financement. Les bailleurs sociaux (SACVL, Alliade, LMH) devraient être sollicités sur ce projet.
- Toujours un certain nombre de jeunes qui posent problème (une trentaine environ). Ces jeunes sont connus des différents services sociaux et de la police. Une dizaine d'entre eux sont en accompagnement éducatif. Sauvegarde 69 indique que les éducateurs de prévention sont très présents sur le quartier Moulin à Vent et qu'un gros travail est fait avec ces jeunes : organisation d'activités délocalisées, proposition de départ en vacances cette année. Néanmoins, sur le quartier Moulin à Vent, Sauvegarde 69 constate un manque de communication entre les habitants, les familles et les acteurs sociaux, qui génère de nombreuses crispations, aboutissant souvent à l'intervention des forces de l'ordre.
- Le taux d'actions des différents services de prévention et de médiation est ressenti comme moins important sur ce secteur que dans les autres QPV du 8^{ème} arrondissement.
- **Les personnes présentes partagent le constat du manque d'une structure d'accompagnement des habitants (type centre social) pour un QPV de cette taille.**

Place Louis LEBRET :

- Situation plutôt apaisée constatée ces derniers temps sur la place et dans le passage le long de l'Eglise.

Rue Garon-Duret / Place Julien DURET :

- Apaisement également constaté sur l'arrière de l'école Anne SYLVESTRE où se rassemblaient des groupes de personnes qui s'alcoolisaient le soir.

Route de Vienne / Place Belleville

- Problèmes récurrents avec une personne qui semble livrée à elle-même, souvent alcoolisée et susceptible de comportements dangereux. Cet été 2024, cet homme a détruit la vitrine du fleuriste « Le Jardin de Nila » en y lançant une barrière de sécurité du chantier de la VL7. On le voit souvent autour de l'école Philibert DELORME et sur la route de Vienne.

Rodéos motos / scooters :

- Les services de Police indiquent que les rodéos sont souvent le fait de jeunes qui habitent le quartier, et rarement de personnes extérieures. Ils font partie de la petite délinquance connue, régulièrement interpellée. Moins de rodéos constatés cet été.

Stationnement et infractions au code de la route :

- Constat : de plus en plus d'automobilistes prennent des rues en contre-sens (rue Colonel Arnaud BELTRAME, rue Miriam MAKEBA, rue Antoine FONLUPT ...) car souvent agacés par les bouchons en augmentation sur le quartier du fait des travaux de la VL7.
- Des habitants signalent un retour du stationnement des camionnettes de prostituées sur le secteur Challemel-Lacour. La Mairie envisage de faire élargir la zone concernée par l'arrêté lié au stationnement sur cette zone. Contrôle par les services de Police à envisager.
- Stationnement anarchique sur de nombreux trottoirs. Monsieur BÉCART rappelle que de nombreux potelets ont été posés pour limiter ce comportement. La Police indique qu'elle est régulièrement présente pour contrôle et verbalisation. Elle rappelle que pour les stationnements gênants sur les trottoirs, dès que l'infraction est constatée, les services de fourrière ont jusqu'à 7 jours pour enlever le véhicule (mais problème de disponibilité et capacité d'accueil). Si la gêne est très importante (stationnement empêchant l'entrée dans un garage, stationnement non autorisé devant une école...), l'enlèvement du véhicule pourra être imminent. Cela reste à l'appréciation des agents de Police qui décident de l'urgence de l'enlèvement selon la situation.
- Les infractions constatées au code de la route sont en augmentation depuis 2020. Quelques chiffres de janvier à fin août 2024 :
 - 945 vidéo-verbalisations
 - 1181 verbalisations pour infraction à la circulation et au stationnement
 - 187 mises en fourrière
- Le conseil de Quartier demande s'il est possible de connaître l'augmentation du nombre d'abonnements au stationnement sectorisé sur le quartier depuis la mise en stationnement payant des rues sur le secteur Grand Trou (rue Pierre DELORE, rue Antoine FONLUPT, Route de Vienne, ...). Réponse favorable à cette demande de la part de la Mairie.

- Il est demandé également une vérification de la réinstallation des caméras enlevées pour les travaux de la VL7 (secteur route de Vienne, rue Pierre DELORE, rue Benoit BERNARD, rue Auguste CHOLLAT)
- Concernant les nuisances liées au dancing New Hollywood (rue Henri BARBUSSE), la Mairie indique que le contrat d'exploitation de cet établissement arrive à échéance à la fin de l'année 2024. Un promoteur envisage de racheter, demande d'un PC avant la fin de l'année possible, mais l'équilibre financier du projet n'est pas encore stabilisé.
- L'épicerie située rue Pierre DELORE a fait l'objet d'une fermeture administrative, mais vient de réouvrir. Il est constaté que ce commerce continue d'être ouvert en soirée au-delà des horaires autorisés. De nombreux clients se garent en double file sur la rue provoquant des gênes à la circulation (bus, voitures et vélos)
- Le stationnement des bus scolaires le long de l'école Philibert DELORME est désormais très compliqué, voire impossible, suite aux aménagements de voirie rue Audibert et Lavirotte. Une aire de stationnement pour vélos crée une gêne à la manœuvre des bus, sans compter les stationnements illégaux des autres usagers sur l'espace dédié. Il faudrait que les bus fassent un créneau en marche arrière pour se garer, ce qui est impossible et interdit à proximité d'une école. Le Directeur de l'école demande à ce que l'arrêt des bus soit déplacé au niveau de la place Belleville

Problèmes de circulation :

- Il est rappelé par le Conseil de quartier que les déplacements (piétons ou véhicules) pendant les travaux de la VL7 sont compliqués, particulièrement en face de l'Hôpital St-Jean de Dieu dans la période actuelle.
- Concernant la dangerosité des chicanes de la rue de Montagny, constatée par les usagers, le Conseil de quartier invite à nouveau Monsieur le Maire à une déambulation sur ce secteur à une date à sa convenance.
- Signalement de l'augmentation des 2 roues (cyclistes et trottinettes) qui circulent sur les trottoirs sans aucun respect des piétons et du code de la route, notamment sur le trottoir longeant le cimetière rue Pierre DELORE. Dangerosité liée à la vitesse des 2 roues, qui souvent ne ralentissent pas à l'approche des piétons et sont en nombre croissant aux heures de pointe. Il est demandé que des contrôles de Police soient mis en place pour apaiser cette situation.

Immeubles écroulés route de Vienne :

- **n° 113** : Le propriétaire est de bonne volonté et fait le nécessaire. Une réunion a eu lieu avec les copropriétaires voisins du 111 route de Vienne (architecte) pour mettre en place un diagnostic de structure. Si ce diagnostic est validé, le propriétaire du 113 pourra enlever les étais de soutènement sur le trottoir.
- **n° 115** : Le propriétaire est moins coopérant. Un recours de la Métropole lui a été notifié concernant le diagnostic de structure. Un RDV était prévu le 24/09/2024, mais l'audience a été reportée d'un mois. Si le juge donne son accord à la prochaine audience, une entreprise sera mandatée pour faire le diagnostic de structure (délai 2 à 3 mois). S'il faut démolir le bâtiment, il faudra à nouveau l'accord du juge pour passer un marché pour faire les travaux de démolition (délai minimum d'un an).
- **n° 125** : Le promoteur immobilier (OGIC) et le bailleur social (BATIGERE) abandonnent leur projet de construction car cette opération est trop chère (6000 € du m²). Un autre constructeur (SLCI) analyse la viabilité d'un nouveau projet. La volonté était de faire de l'accession à la propriété, mais il se peut que l'on soit davantage dans une proposition de locatif. En septembre 2024, à la demande de la Métropole, des travaux de confortement ont

été effectués par le propriétaire car le sous-sol est instable (sablonneux et divers déchets de constructions antérieures) et fragilise les bâtiments adjacents.

Propreté :

- Passage régulier des services de la Métropole pour l'entretien de l'espace public. Les agents sont sollicités pour l'enlèvement d'encombrants sur le secteur. Le Conseil de quartier souligne l'efficacité des signalements faits via l'application Toodego, déchets et encombrants signalés sont rapidement enlevés. Mais ces dépôts sauvages se reconstituent régulièrement en certains points bien identifiés.
- Un travail de la Mairie est en cours afin de sensibiliser les habitants à la propreté de l'espace public. Il est précisé que le secteur Grand Trou a été ajouté comme point noir dans la Convention Qualité Propreté : augmentation des passages des agents et maintien d'un service lors des périodes intensives de nettoyage.

Eclairage public :

- Angle rue Garon-Duret / rue de Montagny : un poteau électrique en ciment très endommagé à sa base depuis plusieurs mois suite à accident. Travaux de réfection non réalisés malgré signalement sur Toodego et en direct à ENEDIS, mais sans succès. Le conseil de quartier souhaiterait que la Mairie intervienne auprès d'ENEDIS.
- Signalement d'un câble électrique aérien passant au-dessus de la route de Vienne, entre le 183bis et le 178, enroulé dans des branches d'arbres et avec des raccordements de fortune aux poteaux. Demande du Conseil de quartier pour que ce problème soit réglé concomitamment avec le chantier de la VL7.

Compte-rendu établi par les représentants du Conseil de quartier
Grand Trou/Moulin à Vent/Petite Guille
(Valérie LABAYE, Roger DUMONT, Michel LOCATELLI)